



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 mars 2021

Portant sur les délégations données à la directrice générale du Crous concernant l'opération relative à la construction de la résidence Dumont d'Urville à Toulon

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2021 rappelant et détaillant le projet de construction d'une résidence étudiante à Toulon, ainsi que le montage financier associé,

Considérant que ce rapport propose de préciser pour cette opération les délégations générales attribuées à la directrice générale et au directeur adjoint du Crous en matière de commande publique,

DECIDE

Article unique :

La directrice générale du Crous de Nice Toulon ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, le directeur adjoint, est autorisée à prendre et signer toutes décisions ou actes concernant l'opération Dumont d'Urville permettant notamment :

- la sélection des candidatures et des offres du marché de conception réalisation en mode procédure avec négociation, ainsi que l'attribution et la signature du marché de conception réalisation,
- la définition de la composition du jury du marché de conception réalisation,
- la conclusion d'autres marchés ou conventions le cas échéant,
- l'exécution des marchés dont le marché de conception réalisation, notamment en cas d'avenants.

Fait à Nice, le 15 mars 2021

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 15
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 2	Abstention : 0
Votants : 15	